



les propriétaires ne veulent plus nous vendre leur maison

Par **aquanat02**, le **13/05/2010** à **14:20**

bonjour,nous devions acheter une maison , nous avons fait une proposition du montant demandé par les vendeurs . ET PUIS 15 JRS APRES ON APPREND QU ILS NE VEULENT PLUS VENDRE!!!!le notaire dit Qu ils n ont pas le droit car ,ils ont fait un mandat de vente et nous dit qu ils sont obligés de vendre. LE NOTAIRE M A DIT DE TERMINER LE DEROULEMENT DE LA VENTE DONC SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE!!! j ai un peu peur car du coup on a vendu notre logement et devons libérer en septembre et on ne s est toujours pas si on aura cette maison. DE PLUS ON AVAIT VU UNE AUTRE MAISON MAIS A PREFERER CELLE CI ,ET MAUVAISE NOUVELLE SI ON N A PA CELLE QU ON VEUT ,ON NE PEUT PLUS PRENDRE LA 2 EME MAISON CAR ELLE A ete VENDU AUSSI? comment va se derouler cette affaire car on a vendu notre bien pour acheter cette maison ,de plus on aurait pu acheter un autre bien si les vendeurs auraient été honnete.pouvez vous nous repondre car sont ils obliger de nous la vendre quand meme?

Par **rosanita**, le **13/05/2010** à **15:00**

Madame, Monsieur,

Ils n'ont pas le droit de refuser de vendre maintenant que le compromis de vente est signé.

Votre notaire pourra les convoquer pour signer l'acte authentique une fois le délai fixé dans le compromis de vente expiré.

Si le jour J,ils ne se présentent pas.

Le notaire constatera leur défaillance et vous pourrez même saisir le juge pour qu'il prononce la vente.

votre notaire est votre allié, tenez bon

Par **dobaimmo**, le **13/05/2010** à **15:02**

ils ne sont pas obligés de vendre.

éventuellement s'ils ont signé un mandat de vente au même prix au notaire, celui ci pourra demander des dommages et intérêts d'un montant égal à la commission puisqu'il leur a trouvé un client mais il ne peut pas les obliger à signer un compromis, même si c'est regrettable pour vous.

c'est d'ailleurs bizarre qu'il vous ai fait signer une "proposition" puisque c'était au même prix. il aurait dû convoquer les vendeurs pour directement signer le compromis. ce délai de 15 jours est assez peu commercial ni professionnel.

cordialement